Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'EURE

GRANDES MANIFESTATIONS

NOTICE DE SECURITE
A REMPLIR PAR L'ORGANISATEUR

Version n°4 - janvier 2014

Direction de la prévention et de la sécurité civile

O MODE D'EMPLOI

Pour les manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif et non exclusivement musicale pouvant accueillir plus de 1500 personnes, ce dossier est à adresser au maire de la commune.
Pour les rassemblements exclusivement festifs à caractère musical pouvant accueillir plus de 500 personnes, ce dossier est à adresser à la préfecture ou à la sous-préfecture concernée et une copie est transmise au maire de la commune.
Dans les deux cas, le dossier est transmis en 10 exemplaires, au maximum 1 an et au minimum 1 mois avant l'événement, cependant un dépôt du dossier deux mois avant la manifestation est fortement privilégié.

LES ELEMENTS SUIVANTS DOIVENT IMPERATIVEMENT ETRE TRANSMIS AVEC LA NOTICE COMPLETEE :

1. Un ou plusieurs plans de situation - échelle 1/25000 ou 1/50000ème - sur le(s)quel(s) figureront :
   - les itinéraires d'accès du public
   - les neutralisations ou déviations éventuelles de voies
   - les itinéraires de pénétration et de dégagement des services de secours
2. Un ou plusieurs plans de masse extrait du cadastre sur le(s)quel(s) figureront :
   - l'emplacement des différentes zones d'activité prévues (scènes, tribunes, chapiteaux, stands…)
   - les lieux de stationnement (VL et cars) et d'hébergement
   - passages et voies réservés au secours
   - emplacement du poste central opérationnel
   - emplacement du ou des poste(s) de secours
   - emplacement des moyens de secours (extincteurs, réserves d'eau, poste d'incendie)
   - emplacement des installations sanitaires
   - emplacement des points d'eau potable
3. Une copie de l'attestation d'assurance signée couvrant la manifestation ;
4. Une copie de la convention signée des deux parties avec une association de secourisme agréée ;
5. Les arrêtés du maire relatifs à la manifestation (circulation, stationnement, autorisation temporaire de débit de boissons) ;
6. L'autorisation du propriétaire du terrain sur lequel se déroule la manifestation ;
7. Une copie de la convention signée des deux parties avec l'agence de surveillance ;
8. La liste des agents de surveillance habilités et agréés qui participeront à la manifestation accompagnée de la copie de leur carte professionnelle ;
9. Liste des commerçants (nom, adresse, téléphone et numéro SIRET) qui vont proposer à la vente des denrées alimentaires ;
10. Descriptif de la manifestation avec un planning horaire détaillé du programme ;
11. Formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000.

Dans le cas d'une manifestation exclusivement festive à caractère musical, un récépissé sera délivré à la remise du dossier complet. Tout dossier transmis hors délais réglementaires sera automatiquement refusé.

Pour compléter ce dossier, consulter la rubrique politiques publiques / sécurité et protection de la population « Grandes manifestations » sur le portail internet des services de l'Etat www.eure.gouv.fr.
La préfecture, direction de la prévention et de la sécurité civile, section prévention de sécurité se tient également à votre disposition pour tous renseignements complémentaires – n° 02.32.78.27.76 ou 02.32.78.26.76 ou pref-prevention-des-risques@eure.gouv.fr

I GENERALITES SUR LA MANIFESTATION

Dénomination : .....……

Nature :

- ❑ Manifestation sportive, récréative ou culturelle à but lucratif et non exclusivement musicale
- ❑ Manifestation exclusivement musicale ou pour laquelle la musique est la caractéristique principale

Adresse et lieu de déroulement :

.....
……
……..
Dates : ……
Durée : ……...
Heure début : ……
Heure fin : ……

Responsable de l'organisation :

Nom : ……..
Adresse : ……..
……
Tél. : …… Fax : ……...
Adresse mel : ……..

Suppléant :

Nom : ……
Adresse : ……...
Tél. : …… Fax : ……...
Adresse mel : ……..

Responsable sécurité :

Qualification.....
Nom : ……...
Adresse : ……...
Tél. : …… Fax : ……...

***Correspondant sécurité incendie* :……**

Tél. : …… Fax : ……..

***Correspondant ordre public* : ……**

Tél. : …… Fax : ……..

***Correspondant hygiène et santé* : ……...**

Tél. : …….. Fax : ……..

Démarches administratives (indiquer les autres demandes d'autorisation déposées)

Manifestations sportives hors stades :

- demande de déclaration déposée : ❒ Oui ❒ Non
- demande d'autorisation déposée : ❒ Oui ❒ Non

II DESCRIPTIF ET CARACTERISTIQUES

Nature des lieux :

Localisation précise :……

Capacité d'accueil du lieu : |_|_|_|_|_|_|

Autorisation sollicitée auprès du propriétaire du site ou du bâtiment (la fournir). ❒ Oui ❒ Non

Risques particuliers dus à l'environnement : ……..……..
……
Distance du site par rapport aux tiers : ……

Descriptif de la manifestation :

Joindre un descriptif de la manifestation avec un planning horaire détaillé du programme L'ensemble des installations et des activités prévues (scènes, tribunes, chapiteaux, stands…) doit être indiqué sur le plan de masse.

Nombre de personnes concourant à la manifestation : |_|_|_|_|_|_|

Nombre de spectateurs ou participants attendus : |_|_|_|_|_|_|

Effectif maximal attendu simultanément : |_|_|_|_|_|_|

(qui seront rassemblés en un même lieu et en même temps)

Entrées payantes **:** ❒ Oui ❒ Non

Nombre de billets imprimés : |_|_|_|_|_|_|

Nombre de cars prévus : |_|_|_|_|_|_|

Stationnement :

Parcs de stationnement :	❒ Oui	❒ Non
préciser le ou les lieu(x) de stationnement (à indiquer sur le plan de masse)	nombres de places offertes	

Parcs de stationnement pour les cars :	❒ Oui	❒ Non
préciser le ou les lieu(x) de stationnement (à indiquer sur le plan de masse)	nombres de places offertes	

Mesures de sécurité prévues (balisage, agents de surveillance…) **:**
……
……
……

Hébergement

Campings :	❒ Oui	❒ Non
préciser le ou les lieu(x) d'hébergement (à indiquer sur le plan de masse)	nombres de places offertes	

Mesures de sécurité prévues (balisage, agents de surveillance…) **:**
……
……
……

Circulation :

Neutralisation de voies : (préciser lesquelles) à indiquer sur le plan de situation
……
……
……

Déviations éventuelles : (préciser lesquelles) à indiquer sur le plan de situation
……
……
……

Itinéraires et
Nombre d'accès au site pour le public: |_|_|_|_|_|_|
à indiquer sur le plan de situation

Dégagements :

Les aménagements de la manifestation gênent-ils l'accessibilité des secours aux bâtiments tiers : ❒ Oui ❒ Non
Existe-t-il un espace de dégagement pour une mise en sécurité ? ❒ Oui ❒ Non
Conditions d'accès à cet espace : ……
……

Aménagement d'hélisurfaces pour les secours ? ❒ Oui ❒ Non

Si des bâtiments sont utilisés pour la manifestation :

Nom : ……...
Propriétaire : …….
Type et catégorie (pour les établissements recevant du public) : ……
……

Installations particulières : (Chapiteaux, tribunes, podium, portiques, grues…)

Type, nombre, taille et capacité des installations mises en place :
……
……
……
……..
……..

Dossier présenté à la commission de sécurité compétente : ❒ Oui ❒ Non

Le maire peut solliciter une visite de la commission de sécurité. A cet effet, une demande de visite accompagnée d'un dossier de présentation devra être communiquée au service prévention du SDIS, au moins un mois avant la date de la manifestation.

III ORGANISATION DES SECOURS

Poste Central opérationnel prévu par l'organisateur :

Emplacement : …… (à indiquer sur le plan de masse)

Description des locaux : ……..……..

Responsable du poste :
……
Noms et qualités des personnes présentes au PC :
……
……
……
……

Moyens de transmissions :

Numéro de téléphone à partir duquel le responsable sera joignable à tout moment : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Numéro de Fax |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Une ligne fixe doit être prévue

Nombre de lignes fixes |__|__|__|

Numéro de la ligne fixe |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Numéro de la ligne fixe |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
Numéro de la ligne fixe |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|

Radio : ……..

<u>Secours aux personnes</u> :

Nom de l'association de secourisme agréée :
……
……

Nombre de postes de secours : |__|__|__|

Nombre de médecins : |__|__|__|

Nombre de secouristes : |__|__|__|

Nombre d'infirmiers : |__|__|__|

Nombre d'ambulances agréées - de type réanimation : |__|__|__|

Nombre d'ambulances agréées - de type transport simple |__|__|__|

Héliport : ❒ Oui ❒ Non
Information par l'organisateur, du SAMU et des structures de soins : ❒ Oui ❒ Non
Les médecins généralistes du secteur géographique concerné ont-ils été sollicités: ❒ Oui ❒ Non

Préciser l'emplacement du ou des postes de secours : (à indiquer également sur le plan de masse)
……
……
……

Préciser les horaires exacts de présence sur le site :
……
……
……

Joindre une copie de la convention <u>signée</u> avec l'association

Si médecin présent sur le site, préciser le nom et les coordonnées et joindre le contrat d'engagement signé
……
……

<u>Itinéraires, accès et voies réservés pour les secours</u> : (préciser lesquelles) à indiquer sur le plan de situation et le plan de masse

……
……

Nota : il est impératif de laisser libre une voie stabilisée de 3,5 m hors stationnement autour des installations.

<u>Moyens incendie</u> :

Nombre d'extincteurs : ☐☐☐
Type : ……

Réserve d'eau : : (à indiquer sur le plan de masse) ❒ Oui ❒ Non

Capacité (m^3) ☐☐☐

Poste d'incendie : (à indiquer sur le plan de masse) ❒ Oui ❒ Non

Autres matériels (véhicules…) : ……..

IV SERVICE D'ORDRE

Mesures particulières mises en place par l'organisateur : ……..
……

Nom de l'agence de surveillance privée engagée (***Joindre une copie de la convention signée et une copie de l'agrément de l'entreprise à exercer les activités privées de surveillance et de gardiennage)***:
……
……

Nombre d'agents de surveillance ***(Joindre la liste des agents présents en précisant leurs qualifications accompagnée de la copie des cartes professionnelles)***: ☐☐☐

Préciser les horaires exacts de présence sur le site :
……
……

Demande d'agrément du personnel habilité à procéder à des **missions de palpation** de sécurité en application de l'article L.613-2 du code de la sécurité intérieure ❒ Oui ❒ Non

La demande est transmise à la direction de la prévention et de la sécurité civile à la préfecture par la société de surveillance. Elle comporte la liste des agents remplissant les conditions imposées par la réglementation, pour lesquels l'agrément est sollicité accompagnée de la copie des cartes professionnelles.

Engagement des services d'ordre public national (police, gendarmerie) : ❒ Oui ❒ Non
Engagement des services de police municipale ❒ Oui ❒ Non
Nombre: ☐☐☐

V INSTALLATIONS TECHNIQUES

Electricité :

- Projecteurs : Puissance : ……Nombre : ☐☐☐
- Autres installations : ……

- Vérification des installations : par un organisme agréé : ❒ Oui ❒ Non
- Vérification des installations : par un technicien compétent : ❒ Oui ❒ Non
- Groupe électrogène et nombre : ☐☐☐

Feux - Dangers particuliers :

- Combustibles stockés (type et quantité) : ……

- Pyrotechnie, artifices : K1 K2 K3 K4 (soumis à déclaration en Préfecture) ❒ Oui ❒ Non

- Lasers ❒ Oui ❒ Non

Si oui, préciser les **caractéristiques** de l'appareil et sa **classe**:
……
……

Joindre une attestation précisant que les conditions d'installation et d'utilisation pendant la manifestation sont conformes aux prescriptions prévues par le chapitre 4 relatif aux machines à effets dites « lasers » de l'arrêté du 11 décembre 2009 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.

Indiquer le nom et le numéro de téléphone du technicien formé aux risques spécifiques des lasers et à leur utilisation qui sera présent pendant toute la durée de l'animation laser.
……
……

Si laser de **classe 3 et 4,** joindre la notice conforme à l'article 4 du décret du 2 mai 2007.

VI HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE

Restauration :

Stands de restauration ❒ Oui ❒ Non
Buvettes (débits de boissons soumis à autorisation en mairie) ❒ Oui ❒ Non
Barbecue ❒ Oui ❒ Non
Autres ❒ Oui ❒ Non

Joindre obligatoirement la liste des vendeurs de denrées alimentaires (nom, adresse, téléphone et n° de SIRET)

Installations hygiéniques :

Nombre de points d'eau potable : |_|_|_| (recommandation OMS : 1 robinet pour 750 personnes)

Nombre de points d'eau non potable : |_|_|_|

Nombre de WC : |_|_|_| (recommandation OMS : 1 cabinet pour 100 personnes)

Nombre d'urinoirs : |_|_|_|

Signalisation des installations (panneau, fléchage…) ❒ Oui ❒ Non

(indiquer sur le plan de masse l'emplacement de ces installations)

Si le nombre de points d'eau potable est insuffisant prévoir la mise à disposition de bouteille d'eau

Déchets

Nombre de points de réception des déchets (sacs poubelles transparents) : |_|_|_|

Modalités de stockage, d'enlèvement des déchets divers et de remise en état du lieu utilisé pour le rassemblement :
à préciser
……
……
……
Une distance d'éloignement entre les points de restauration et les équipements sanitaires et de stockage des déchets doit être observée.

Lutte contre le bruit

Périmètre de protection autour des amplificateurs ❒ Oui ❒ Non
Mise à disposition de bouchons d'oreille ❒ Oui ❒ Non

Niveau sonore limité à 105 Dba (article R571-26 du code de l'environnement)

Accessibilité des personnes handicapées

Prise en compte de l'accessibilité, aux personnes handicapées, des différentes installations (entrée/sorties, sanitaires, sièges, stands, allées…) ❒ Oui ❒ Non

à préciser
……
……
……

Prévention en matière d'alcoolémie et d'addiction

Dispositions prévues afin de prévenir les risques, notamment d'accidents de la circulation, liés à la consommation d'alcool, de produits stupéfiants ou de médicaments psychoactifs

Associations présentes ❒ Oui ❒ Non
Préciser le nom de des associations et les actions prévues
……
……
……
……

Pour tous renseignements concernant ces associations contacter la direction de la prévention et de la sécurité civile à la préfecture / coordination sécurité routière : 02.32.78.27.38 / pref-coordination-securite-routière@eure.gouv.fr.

VII NATURA 2000

En application de l'article 1 (25° et 26°) du décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, les rassemblements exclusivement festifs à caractère musical et les manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

A cet effet, veuillez remplir le **formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura2000** téléchargeable sur le portail internet des services de l'Etat www.eure.gouv.fr rubrique politiques publiques / Sécurité et protection de la population / Grandes manifestation.

Ce formulaire doit être obligatoirement joint à la notice de sécurité.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la notice de sécurité.

Fait à : le :

Signature de l'organisateur :
(préciser nom et fonction)